

---

**Présidence : Roumanie**

## **847<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : mercredi 8 mars 2013

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 16 h 25

2. Président : Ambassadeur C. Istrate  
M. D. Șerban

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait une déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2017.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ÉGALITÉ ENTRE LES  
SEXES DANS L'ARMÉE**

- *Commandante A. Grant, Forces aériennes des États-Unis d'Amérique (USAF), Ministère de la défense*
- *Lieutenant E. Raluca Radu, Conseillère pour l'égalité entre les sexes, Département des ressources humaines, Ministère roumain de la défense*
- *M. O. Fisher, Chef par intérim du Département des droits de l'homme, BIDDH*
- *M. M. Pesko, Directeur du Centre de prévention des conflits, et M. P. Gasparini, Chef du Bureau des affaires de désarmement (UNODA) à Vienne*

Président, M<sup>me</sup> A. Grant, M<sup>me</sup> E. Raluca Radu, représentant du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Directeur du Centre de prévention des conflits, M. P. Gasparini (FSC.DEL/46/17/Rev.1 OSCE+),

Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/50/17), Royaume-Uni, Slovénie (également au nom de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Turquie) (annexe 1), États-Unis d'Amérique, Finlande (annexe 2), Norvège, Espagne (FSC.DEL/47/17 OSCE+), Saint-Siège (FSC.DEL/48/17 OSCE+), Portugal, Allemagne, Canada, Slovénie, Fédération de Russie, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie)

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DU PRÉSIDENT LETTON SUR LA  
SÉANCE DE CLÔTURE DE LA RÉUNION  
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION  
DE 2017

Président, Lettonie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/52/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/51/17/Rev.1), États-Unis d'Amérique, Canada, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Séminaire d'examen par des pairs du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenu le 16 février 2017* :  
Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Monténégro)
- b) *Sixième Conférence de Moscou sur la sécurité internationale, prévue les 26 et 27 avril 2017* : Fédération de Russie

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 mars 2017 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/853

8 March 2017

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**847<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 853 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'AUTRICHE, DU CANADA, DES  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE L'ISLANDE, DE  
L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DU ROYAUME-UNI,  
DE LA SUÈDE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de prendre la parole devant le Forum pour la coopération en matière de sécurité en ma qualité de Président du Réseau MenEngage de l'OSCE. Lancé par l'Organisation en 2012, ce réseau vise à sensibiliser les hommes à l'influence importante qu'ils peuvent exercer pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et s'opposer à toutes sortes d'inégalités. J'ai donc le plaisir de m'exprimer également au nom du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Islande, pays ayant assumé précédemment la présidence du Réseau MenEngage de l'OSCE, ainsi que de l'Autriche, de la Finlande, du Kazakhstan et de la Turquie, initiateurs du Plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité. Je suis par ailleurs heureux que le Canada, l'Italie et les États-Unis d'Amérique soutiennent aussi cette déclaration.

Monsieur le Président,

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme. C'est une occasion bienvenue de nous rappeler que l'inégalité entre les sexes nous touche tous. Nous devrions donc tous déployer des efforts pour la supprimer, étant donné que nous sommes tous concernés par cette question. En ce sens, le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui est aussi un rappel opportun de l'importance que revêt l'égalité entre les sexes dans la première dimension de l'OSCE et de la nécessité de redoubler d'efforts pour la prendre en compte dans les aspects militaires de nos travaux. Le Forum devrait, comme le reste de l'Organisation, se préoccuper de cette question 365 jours par an, conformément à nos engagements collectifs.

On s'accorde largement à reconnaître que l'égalité entre les sexes ne peut être réalisée sans une véritable mobilisation des hommes et des garçons. On comprend cependant moins bien que c'est autant dans leur intérêt que dans celui des femmes et des filles. Cela vaut aussi pour l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». L'expérience pratique a montré que l'augmentation du nombre de femmes dans les processus de gestion des crises et les missions

de maintien de la paix améliorerait la qualité des négociations et de la médiation. Elle permet également d'avoir de meilleurs contacts avec les groupes socialement défavorisés et les femmes locales dans les zones de crise.

Si les hommes peuvent et doivent plaider en faveur d'une véritable participation des femmes à la prévention, la gestion et la résolution des conflits, il importe également que nous nous efforcions d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les activités liées à la paix et à la sécurité, à tous les stades et à tous les niveaux, afin de pouvoir tenir compte des besoins, des points de vue et des talents des femmes comme des hommes. C'est le meilleur moyen de lutter contre les stéréotypes de genre et d'accroître le rôle des femmes dans les processus de prévention des conflits et de paix. On ne saurait donc souligner assez l'importance de la contribution des conseillers militaires du FCS à ces efforts.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler certaines des initiatives déjà prises par les structures exécutives et les États participants de l'OSCE. Un bon exemple en est l'Académie inaugurale de l'OSCE sur les plans d'action nationaux (PAN) organisée en septembre dernier à Vienne par la Section de la parité des sexes. La conférence sur une paix et une sécurité inclusives tenue sous la Présidence allemande de l'OSCE en novembre dernier à Berlin en est un autre. Ces manifestations ont constitué des actions concrètes en soutien à la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions ultérieures adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies qui, ensemble, forment l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Il importe donc que la Présidence autrichienne actuelle de l'OSCE accorde une attention particulière à cette résolution cruciale ainsi qu'à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, je saisis cette occasion pour appeler une fois de plus à l'adoption du Plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité lancé par l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie en 2013. Ce projet de plan d'action ne cherche pas à créer de nouveaux engagements pour les États participants de l'OSCE, mais plutôt à renforcer les instruments dont nous disposons pour appliquer les engagements déjà souscrits dans ce domaine.

Enfin, je tiens à remercier tous les intervenants dans ce débat très paritaire pour leurs contributions, en particulier la commandante Amy Grant et la lieutenant Elena Raluca Radu, pour leurs exposés. Je voudrais aussi remercier la Présidence roumaine du FCS et vous personnellement, M. l'Ambassadeur Istrate, pour avoir organisé le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui sur ce thème important et j'encouragerais les représentants de toutes les futures présidences du FCS à suivre votre exemple.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance. Je vous remercie.



---

**847<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 853 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE**

Monsieur le Président,

À la déclaration faite par l'Union européenne, permettez-moi d'ajouter quelques observations au nom de mon pays.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, demande instamment à tous les acteurs d'accroître la participation des femmes à tous les efforts déployés en faveur de la paix et de la sécurité et d'incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes ces entreprises. Alors que de nombreuses activités ont été menées à l'échelle internationale pour promouvoir cette résolution, son application dans la pratique reste un défi. La participation active et le leadership des femmes sont déterminants dans toutes les décisions et activités liées à la paix et à la sécurité, y compris les efforts de désarmement et de non-prolifération, dans le cadre desquelles les femmes sont clairement sous-représentées à l'heure actuelle parmi les experts. C'est là un défi majeur pour l'ensemble de l'espace de l'OSCE.

C'est pour ces raisons que nous avons accueilli avec une grande satisfaction l'initiative conjointe de l'OSCE et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA) intitulée « Women Scholarship for Peace », qui vise à renforcer la participation des femmes à tous les aspects du désarmement multilatéral.

La Finlande a aussi été très heureuse de soutenir financièrement ce projet éducatif inédit par un don de 60 000 euros.

Le projet constitue un excellent exemple de coopération concrète entre l'OSCE et l'ONU. Nous pensons réellement que la mise en commun des compétences techniques des deux organisations peut apporter une valeur ajoutée, surtout dans le cadre des efforts de désarmement pour lesquels une démarche inclusive est clairement nécessaire afin qu'ils soient durables et efficaces.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/853

8 March 2017

Annex 3

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**847<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 853 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduisit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour.